

Règlement Intérieur

Article 1. Frais d'inscription / Tarifs des cours / Participation spectacle

1.1. Frais d'inscription

Les frais d'inscription (ou d'adhésion) de 28 euros devront être acquittés lors de la pré-inscription ou inscription de l'élève et sont non remboursables en cas de désistement.

1.2. Tarifs des cours

Les tarifs des cours sont basés sur un forfait tenant compte des vacances scolaires et jours fériés, sur une période de 10 mois.

L'engagement à la **Mikhalev Lanssens Ballet Academy** est annuel et le règlement de la totalité des forfaits doit être effectué lors de l'inscription, soit :

- en espèce : règlement en 1 fois le jour de l'inscription
- par chèque(s) libellé(s) au nom de la Mikhalev Lanssens Ballet Academy (voir modalités sur tarifs)

Aucun remboursement possible durant l'année, sauf en cas de déménagement suite à une mutation (sur justificatif) ou pour maladies graves (sur présentation d'un arrêt maladie de plus de 31 jours). Le remboursement sera effectué au prorata des cours déjà effectués. Si possibilité de planning un cours manqué peut être rattrapé.

1.3. Une participation au spectacle

Une participation financiere au spectacle sera requise auprès de chaque élève afin de permettre à la **Mikhalev Lanssens Ballet Academy** de couvrir une partie des frais inhérents à cet événement (location de salle, location ou création de costumes, décors et lumières, affiches, programmes, etc...).

Le règlement de cette participation se fera entre le 15 novembre et 15 décembre.

- Initiation classique ou contemporain : 40 euros
- Autres niveaux classique ou contemporain : 45 euros
- Classique + contemporain : 80 euros

Article 2. Pré-inscription et inscription

2.1. Pré-inscription

Pré-inscription : Réalisable en ligne via le formulaire. Prise en compte à réception ou à remise du coût de l'inscription (adhésion).

2.2. Inscription

Inscription: En présentiel sur le lieu des cours, sur les jours annoncés via le site ou réseaux sociaux.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription rempli (télécharger ici).
- Un certificat médical de non contre-indication à pratique de la danse
- Le(s) règlement(s) : inscription (adhésion)+ forfait annuel

La **Mikhalev Lanssens Ballet Academy** se réserve le droit de refuser l'accès au studio à un élève dont le dossier ne sera pas complet.

Article 3. Niveaux

Seuls les professeurs sont habilités à orienter les élèves sur un niveau.

Article 4. Tenue et coiffure

Une tenue de danse est exigée au sein de la Mikhalev Lanssens Ballet Academy pour chaque niveau et discipline.

4.1. Tenue classique

Filles ou Garçons : Couleur et modèle du justaucorps, du teeshirt, des collants et des chaussons, communiqués lors des inscriptions en présentiel. Collant de chauffe et cache-cœur autorisés.

Coiffure : Chignon obligatoire à partir du niveau Élémentaire pour les filles. Cheveux attachés pour les Initiation. Visage dégagé pour les garçons.

4.2. Tenue contemporain

Tenue près du corps : T-shirt ou tunique, short, pantalon ou legging et chaussettes réservées exclusivement au cours.

Coiffure: Cheveux bien attachés.

Les bijoux et les montres sont strictement interdits dans les studios afin de protéger les tapis de danse.

Les téléphones portables sont également interdits dans les studios, sauf pour les professionnels d'astreinte.

Les élèves **ont interdiction de se filmer** ou les autres élèves dans les vestiaires et les studios.

Article 5. Studios

L'accès aux studios de danse est interdit aux parents pendant les cours.

Article 6. Arrivée / Sortie des cours

Les enfants sont **sous la responsabilité des accompagnants** jusqu'au début et dès la fin du cours de danse.

Les parents sont tenus de venir chercher les élèves de moins de 12 ans au sein de l'école de danse.

Une autorisation de sortie est à signer dans le formulaire d'inscription pour les élèves de plus de 12 ans.

Article 7. Présences / Absences / Retards

Un minimum de 5 élèves est requis pour que le cours soit dispensé.

En cas d'absence, les parents doivent **impérativement** en informer les professeurs (appels, ou textos).

Il est demandé aux parents et aux élèves de **respecter les horaires** de début de cours indiqués sur le planning.

Article 8. Photographies et vidéos

Il est interdit aux élèves et aux parents de prendre des photos ou vidéos au sein de la **Mikhalev Lanssens Ballet Academy**, sauf accord explicite de l'équipe pédagogique.

La **Mikhalev Lanssens Ballet Academy** pourra être amener à utiliser des photos ou vidéos des élèves pour le site internet, les journaux, les DVD du spectacle, les photos ou vidéos prises en studios ou salle de spectacle. **Une autorisation des parents des élèves mineures** devra être signée dans le formulaire d'inscription.

Article 9. Planning

L'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier le planning dans l'intérêt des élèves et du bon fonctionnement de l'école.

Article 10. Pertes et vols

La Mikhalev Lanssens Ballet Academy ne peut être tenue responsable en cas de perte, de vol ou d'oubli d'objets personnels au sein des locaux.

Article 11. Respect des lieux

Tout élève s'engage à respecter le matériel et les lieux mis à sa disposition. En cas de détérioration, le parent, ou l'élève, sera facturé du remplacement ou de la réparation du bien.

Les élèves doivent individuellement vérifier la propreté des vestiaires et des toilettes après leur passage.

Des espaces d'attente sont mises à disposition des parents et ne sont en aucun cas des espaces de jeux et de récréation pour les plus jeunes.